

La violence aux mains de l'Etat !

... au service de lui-même

Parler de violence ou de non-violence ne signifie pas la même chose pour tous. Ceci pour la simple raison que la violence n'est pas interprétée comme telle, selon qu'elle est pratiquée ou subie. Celui qui la pratique la justifie toujours ! Observons qu'il n'existe rien de plus pervers et dangereux pour une violence que de la légaliser : en effet, elle devient alors à la fois impunie et ...rémunérée ! C'est toute la fragilité du droit débarrassé des Devoirs, quand ce n'est pas son incohérence totale par inversion de ses buts. C'est ce qu'ont mis progressivement en place, ceux qui vivent des largesses de l'Etat français, au nom du peuple qu'ils trahissent, tout en violant les fondements juridiques de la République.

J'observe un principe simple :

« La violence illégitime passe toujours par le non-respect de l'égalité de droits ».

Pour comprendre l'étendue de la formule, je pose cette autre observation : si les Nazis avaient strictement respecté « *l'égalité de droits* », ils auraient pu mépriser ou détester les Juifs, les Tziganes, les homosexuels et autres boucs émissaires... mais ils n'auraient pu traduire leur haine dans la réalité physique. Ils n'auraient pu leur faire subir la moindre *violence physique*. C'est pourquoi Hitler a *en premier* fustigé les Droits de l'Homme et « *l'égalité de droits* », pour tenter de justifier la violence envers ceux qu'il se donnait des « raisons » de soumettre et violenter. Et ceci sans limites :

En effet, s'étant affirmés *supérieurs*, plus aucune barrière morale ne pouvait limiter la créativité des Nazis en termes de violence, dont chacune devenait une justification supplémentaire de leur supériorité. Pour le présumé « supérieur » et selon son égo, même la mort du bouc émissaire est une preuve de son insignifiance qui grandit son agresseur et étaie son mépris libéré. Et puis, dès que la mise à mort (physique ou sociale) est « légalisée », le mépris n'a même plus de raison d'être : le complexé se sent définitivement affirmé et justifié dans sa supériorité ! Il n'a plus aucun doute, aucune retenue morale, aucun « dû » et ne peut envisager **un échange avec l'inférieur**, puisqu'il n'a aucun compte à rendre à celui qu'il perçoit comme un inférieur, voire comme un « objet ». Donc aucune « responsabilité » possible face à un objet. De même, au regard du pédophile, violer n'est plus « *violier* » mais se justifie comme un droit, ou comme un honneur qu'il concède à sa victime.

On retrouve ce mépris naturel dans le gentil système « social » aux mains de cerveaux au QI éventuellement élevé, qui conçoivent de *contraindre* les autres à cotiser et d'en tirer des priviléges, incapables qu'ils sont de jouer avec ceux qu'ils méprisent sans truquer les règles ! Tout en se prétendant respectueux des règles de la République.

Et aujourd'hui, le mépris est à nouveau appuyé par la « science » : une fausse science qui écarte les éléments qui ne vont pas dans le sens souhaité, telle que « *la vie humaine d'un autre équivaut à la mienne* ».

Aux yeux de ces grands malades, on peut donc faire n'importe quelle expérience avec ces objets savoureux qui ont l'avantage d'être vivants et que le complexé peut jouir d'humilier, puisqu'il dispose de la force physique, que ce soit à Auschwitz, ou en grandeur nature sur les peuples, **avec des faux vaccins justifiés par des faux tests** !

Ceci est une des nombreuses formes possibles résultant du non-respect de l'égalité de droits qui est naturelle chez un humain, pas chez un immature ou un malade mental !

Dans notre contexte politique, on ne peut donc se contenter de parler de civilisation ou d'Etat de droits, sans comprendre que le « droit » est par nature violent, dès lors qu'il n'est pas partagé : un droit qui n'est pas partagé, c'est un *privilège*. Légaliser un privilège et le rémunérer, ne peut se concevoir que s'il est contrebalancé par des **devoirs** précis envers ceux qui n'en bénéficient pas, mais en assurent la charge.

Hors de cet échange bienveillant où une notion de devoir de réciprocité intervient, le privilège installe un rapport de forces physiques unilatéral. Le privilège transforme le droit et l'argent, en outil de pouvoir et de violence ! Violence sans limites, dès lors que l'argent produit de l'argent (plutôt à droite), le privilège d'autres priviléges (plutôt à gauche).

Ce rapport entre le privilège et la violence vaut dans les rapports publics par le biais de la légalisation des priviléges, mais aussi dans les rapports individuels privés. S'autoriser à pratiquer une violence sur une personne passe par un droit qui ne sera pas partagé avec la victime.

Or, notre Droit a placé ce fondement de la justice qu'est *l'égalité de droits*, au 1er rang, comme condition impérative pour toutes les lois de respecter ce critère qui condamne toutes les formes de racisme. Et alors que le Droit a posé le privilège comme juridiquement impossible, nos faux « représentants » « légalisent » leurs propres violences sans limites, avec moins de 10% des voix, toujours au nom du bien de leurs victimes.

Selon la Constitution et la hiérarchie des normes, l'égalité de droits n'est pas négociable et la violence d'Etat contre des citoyens n'est pas « légalisable » !... **La force publique n'est légitime que pour maintenir *l'égalité de droits*** et punir la violence de ceux qui bafouent ce principe, en l'occurrence les élus corrompus qui ont perdu le sens du bien « commun » et tous ceux qui obéissent et font appliquer ces lois illégales. Racisme oblige : ils doivent créer des catégories afin de se placer dans la première !

« Le racisme est le fait, dans un ensemble commun, de distinguer un groupe social et de restreindre ses droits ». Ayons conscience que notre humanité individuelle est polluée par l'obligation qui nous est faite de nous adapter en permanence à cette perversion du Droit.

Et pour cause, **l'Education Nationale** prépare dès l'enfance les futurs citoyens, à une hiérarchisation inqualifiable : elle établit des catégories de droits par les diplômes ! Elle s'affiche en totale contradiction avec les valeurs de la République ! Elle légitime la violence, toute honte bue, en reniant « l'égalité de droits pour tous », imposée pourtant comme première référence constitutionnelle et juridique par la République, depuis longtemps pervertie. Inccohérence intellectuelle qui révèle son racisme institutionnalisé et la fragilité morale de chaque personne qui vit de ce racisme sans l'avoir conscientement choisi. Ce qui répond précisément à l'expression populaire qui la désigne : « **l'Educastration Nationale** », dont les enseignants sont à la fois les victimes consentantes (le violé devient violeur) et les mercenaires armés idéologiquement, au service de la trahison de la République... Ils prétendent éduquer, c'est-à-dire formater, et même s'approprier nos enfants dès leur plus jeune âge. Le réveil va être brutal et salvateur !

Observons qu'un être humain privé de l'égalité de droits est mort à lui-même puisqu'il a le statut de serf à vie qui devra produire pour ses maîtres avant de produire pour lui-même ! Ainsi, on admet que le viol est bien un *crime* : le viol physique est classé *crime* dans le cadre sexuel

privé. Mais il est « légalisé » et **récompensé** dans le cadre public, malgré la Déclaration des Droits de l'Homme qui constitue l'objectif incontournable de toutes les lois.

A l'intérieur d'un ensemble juridique tel un pays, un homme qui subit les priviléges d'une catégorie au pouvoir est réduit à être un esclave. Cette différence de droits le prive de son rôle de citoyen et de son statut de « concitoyen » (citoyens égaux en droits). Cette inversion des valeurs républicaines pervertit également la « *démocratie* », alors qu'elle est constitutionnellement incontournable, au point de la neutraliser.

...Mais ceci délivre aussi chaque citoyen d'obéir à un tel système qui trahit la Constitution, lui impose des devoirs à sens unique et utilise son vote pour détruire l'avenir de ses enfants : **la personne humaine est libre et souveraine**. Elle n'est pas concernée par des lois illégites, créées par des individus qui se sont laissés corrompre individuellement par un système dément, flatteur pour ceux qui obéissent, mais violent pour ceux qui lui résistent, simplement en respectant leur « prochain ».

La mise en œuvre du racisme institutionnalisé est pointée dans des études officielles : **il y a ceux qui en vivent et ceux qui en meurent**.

Chaque année, de l'ordre de 270 000 à 300 000 situations de violences permanentes imposées au peuple, par suite de la **trahison des objectifs de la Constitution**, avec création *de catégories de Français* et légalisation des **discriminations** ! Ceci au bénéfice de leurs faux représentants qui s'octroient des priviléges par extorsion de fonds, agressions sociales et physiques publiques avec appauvrissement général du peuple, sans autre objet que d'obtenir sa soumission. Ces violences illégales qui répondent à un processus de type raciste, tel qu'a débuté le Nazisme, provoquent une diminution du temps de vie, c'est-à-dire une **mort prématurée des catégories méprisées et privées de leurs droits élémentaires, dont le premier des droits : le droit de vivre** ! Des études médicales et des statistiques établissent les liens de cause à effets.

Voir art « *Morts prématurées* ».

Citons quelques-unes des conséquences : le chômage (*alors que le travail est infini*), le stress, les suicides, la pollution chimique légalisée. Violences physiques et psychiques qui sont la source mécanisée par la Loi, de maladies sans solutions et sans fin, qui génèrent des fortunes mondiales et enrichissent le système médical. Celui-là même qui établit son pouvoir financier de réparer ce que l'Etat détruit. Toute cette chaîne de mensonges imbriqués qui récompensent des criminels, est le résultat de la trahison normalisée de la Constitution.

Cela ressemble cruellement à un Crime contre l'Humanité : c'en est un, le plus gigantesque qui ait jamais existé. Cessons donc de le cautionner et posons à plat les mécanismes liés à un besoin maladif de pouvoir, dégagé de toute responsabilité par des lois illégales.

Exigeons l'application de la Constitution. Observons qu'un **revenu de base identique pour tous, selon un montant institué par référendum** (exercice de la démocratie), **chaque année en remplacement des priviléges pour quelques-uns, est une des contraintes de l'égalité de droits, imposée au Droit par la morale et la Constitution**. C'est aussi un facteur de rassemblement des hommes qui ne peut se réaliser que sur des règles communes.

Daniel Deschamps pour le collectif informel citoyen « Au nom de la loi ».